

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°098- 2019

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Michel GAILLOT, Maire d'Échillais dûment convoqués le 9 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : GAILLOT Michel, MARTINET-COUSSINE Maryse, MAUGAN Claude, BARRAUD Alain, PROUST Sylvie, VERBIEZE Joël, ROUSSEAU Étienne, DEMESSENCE Michèle, BERBUDEAU Éric, VIELLE Philippe, BOURREAU Marcelle, CORNUT Jean-Marc, CANNIOUX Didier et FUMERON Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MOREAU Karine (pouvoir donné à BERBUDEAU Éric), LOPEZ Roland

Absent : BACH Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : VIELLE Philippe

OBJET : TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les diverses révisions de tarifs et locations qui pourraient être appliquées à compter du 1er janvier 2020 (cf. document ci-dessous).
La commission Finances lors de sa réunion du 16 décembre prochain a proposé de conserver les tarifs de 2019

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de supprimer uniquement le tarif du colombarium d'une durée d'un an
- Décide de conserver les autres tarifs 2019 pour l'année 2020

Fait et délibéré en séance

Le 18/12/2019

Le Maire,

Michel GAILLOT

Enregistré le : 27 décembre 2019

Affiché le : 27 décembre 2019

Certifié exécutoire le : 27 décembre 2019



La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

SALLES	UTILISATION REGULIERE PAR ASSOCIATION	2020
Dessin-Peinture	CLES	145,00 €
Dessin-Peinture	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Saintonge	DENTELIERES SAINTONGE	145,00 €
Salle Saintonge	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Aunis	CLES	145,00 €
Salle Aunis	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Charente	HARMONICA DU 17	145,00 €
Salle Charente	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle Bridoire	CLES	indisponible en 2020
Salle Bridoire	Autres associations communales	
Salle Gardette	CLUB DU TEMPS LIBRE	
Salle Gardette	Autres associations communales	
Salle informatique	CLUB INFORMATIQUE	0,00 €
Maison des Patrimoines	CLUB DU TEMPS LIBRE	145,00 €
Maison des Patrimoines	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Cabane du Canal	SPORTY CHIEN	50,00 €
Maison du Canal	IKEBANA	145,00 €
Maison du Canal	associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Salle de Sport/Club-House	CLUB DE JUDO	650,00 €
Salle de Sport/Club-House	CLES	350,00 €
Salle de Sport/Club-House	Autres associations communales	2€/heure
Vestiaire Stade Foot	ESAB 96	280,00 €
Local Bouliste	LA BOULE ECHILAIISIENNE	145,00 €
Local Bouliste	Autres associations communales	2€/heure dans la limite de 145€ annuel
Autres salles (salles du Foyer et autres...)	Associations communales (or réunion AG) et personnel actif de la Commune par heure d'utilisation	2€/heure

Tarif 2€/heure : dans la limite de 8h facturées/jour

ECHILLAIS - TARIFS COMMUNAUX

AR PREFECTURE

017-211701461-20191218-096_2019_AN-AU
 Regu le 17/01/2020 2020

CIMETIERE — Concessions	
Temporaire (15 ans)	75,00 €
Trentenaire	150,00 €
CIMETIERE - Columbarium	
15 ans	557,00 €
30 ans	1 038,00 €
CIMETIERE – Cavurne – concession temporaire	
15 ans (compris 1 plaque gravée au nom du défunt)	275,00 €
30 ans (compris 1 plaque gravée au nom du défunt)	490,00 €
Plaque d'inscription supplémentaire	54,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	
1 plaque gravée au nom du défunt posée sur le livre du souvenir	15,00 €
REMORQUE	
LOCATION	65,00 €
CAUTION (à récupérer à l'état des lieux)	200,00 €
MARCHÉ	
au ml par jour sans abonnement	0,60 €
au ml par jour avec abonnement	0,50 €
PHOTOCOPIES	
Particuliers Noir et Blanc (la page A4)	0,22 €
Particuliers Couleurs (la page A4)	0,35 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Noir et Blanc (la page A4)	0,11 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Couleurs (la page A4)	0,18 €
Particuliers Noir et Blanc (page A3)	0,44 €
Particuliers Couleurs (page A3)	0,70 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Noir et Blanc (la page A3)	0,22 €
Demi tarif (étudiants et demandeurs d'emploi) Couleurs (la page A3)	0,35 €
Écoles (Noir et blanc)*** (la page A4)°	0,03 €
Écoles (Couleurs)*** (la page A4)°	0,10 €
Associations échillaisiennes Noir et Blanc*** (la page A4)	0,07 €
Associations échillaisiennes Couleurs*** (la page A4)	0,12 €
Aire de camping-car (par jour)	
Forfait par période de 24h	7,20 €

***PAPIER pris en charge par les écoles et les associations.